



HAL
open science

Le livre tactile en bibliothèque publique : enjeux et problématiques

Stéphanie Van Wayenberge

► **To cite this version:**

Stéphanie Van Wayenberge. Le livre tactile en bibliothèque publique : enjeux et problématiques. Bibliothèques en Capitale, 2020, 71, pp.3-7. hal-03795208

HAL Id: hal-03795208

<https://hal.science/hal-03795208>

Submitted on 16 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

plus jeunes car cela favorise l'apprentissage de l'orthographe. Pour permettre la lecture du texte et des illustrations, ces livres sont reliés de manière à ce qu'ils puissent être posés à plat pour être lus. Quant aux illustrations, elles doivent permettre aux enfants de « toucher, identifier, intégrer des formes à l'intérieur d'une histoire » (Exertier, 2004, pp. 7-8). Elles sont conçues selon trois méthodes différentes :

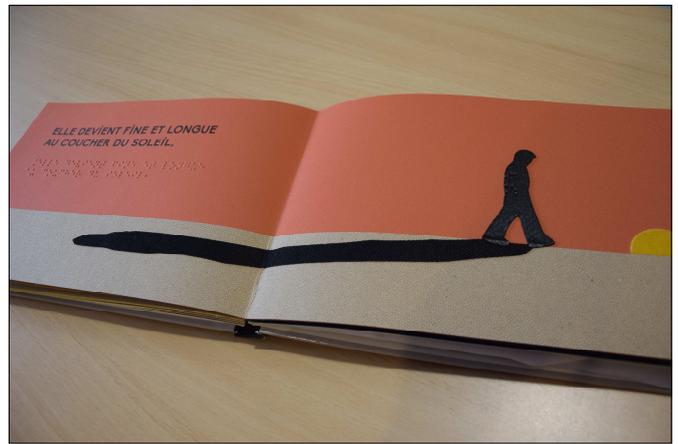
- Les illustrations symboliques sont les images les plus simples que l'on retrouve dans les livres tactiles. Si la vue est le sens de l'immédiateté en ce qu'elle permet de saisir instantanément l'espace dans sa globalité, il est beaucoup plus long et laborieux de découvrir une illustration avec le bout des doigts. En représentant les éléments par un attribut, comme un lapin par ses longues oreilles, un loup par ses dents pointues ou encore un cochon par sa queue en tire-bouchon, ces illustrations permettent à l'enfant de comprendre plus rapidement et plus facilement ce à quoi il a affaire.



© *C'est moi le plus fort* / Ramos, M. Talant (France) : Les Doigts Qui Rêvent, 2019.

- Les illustrations figuratives sont celles qui se rapprochent le plus des images des livres à toucher. Elles se basent sur des représentations visuelles, et demandent donc parfois un accompagnement pour que les enfants aveugles les rattachent à la réalité qu'elles représentent. Elles sont néanmoins nécessaires pour les enfants déficients visuels car elles leur permettent de saisir des représentations auxquelles ils seront confrontés au cours de leur vie.

Les illustrations haptiques demandent aux lecteurs et lectrices d'engager leur corps pour comprendre



© Ombre / Tonalli, M. et Verochi, A. Talant (France) : Les Doigts Qui Rêvent, 2016.

la réalité représentée. Par exemple, il peut être difficile pour quelqu'un qui n'en a jamais vu de concevoir qu'une maison est représentée par un carré surmonté d'un triangle, auxquels on peut ajouter des fenêtres, une cheminée et une porte. Par contre, tout le monde sait que pour entrer dans une maison, on en ouvre la porte. En représentant une porte à ouvrir, avec une poignée, un mouvement, peut-être un son en fonction des matières utilisées, l'illustration fait appel à l'expérience commune de la maison. De même, en encourageant les enfants (et les adultes) à utiliser leurs doigts comme personnages dans les livres, les illustrations ne représentent plus uniquement des réalités visuelles mais deviennent des expériences plus globales que chacun et chacune peut appréhender. Ce « modèle multisensoriel » (Valente, 2014, p. 1) a été développé par la chercheuse en psychologie du développement D. Valente (laboratoire Développement Individu Processus Handicap Éducation, Université Lyon 2) en collaboration avec la maison d'édition de livres tactiles *Les Doigts qui Rêvent*.



© (2015). *La chasse à l'ours* / Rosen, M. Talant (France) : Les Doigts Qui Rêvent, 2015.

Les albums tactiles sont parfois des adaptations de titres déjà parus dans l'édition ordinaire. Dans ce cas, ils bénéficient d'une exception à la législation sur les droits d'auteurs. Ces exceptions, réglemen-

tées en Belgique par le Traité de Marrakech³ depuis 2018 (même si elles existaient déjà avant), permettent à des ASBL de publier des adaptations en format accessible aux « personnes empêchées de lire » sans avoir à rémunérer les ayants droits, et à condition que ces adaptations ne soient pas déjà disponibles sur le marché (OMPI, s. d.).

La fabrication de ces livres, comparable à de l'artisanat, explique leur prix fort élevé : il faut compter entre cinquante et nonante euros par exemplaire. Même si certaines mesures sont prises par les maisons d'édition pour rendre l'accès à ces livres plus facile aux familles concernées, peu d'enfants peuvent en réalité les avoir chez eux. C'est là que les bibliothèques peuvent intervenir. L'achat de ces ouvrages pèse bien moins sur le budget d'une institution publique que sur celui d'un foyer, et un album tactile en bibliothèque servira à de nombreux lecteurs et lectrices. De plus, la production de livres tactiles est limitée à cause des méthodes de fabrication. En moyenne, un peu plus de dix nouveautés paraissent chaque année dans les deux seules maisons d'éditions européennes de livres tactiles en français, *Les Doigts Qui Rêvent* et *Mes Mains en Or*.

Grâce à leurs textes et illustrations accessibles à toutes et tous, les livres tactiles sont donc de véritables outils de partage. Ils sont à la fois des outils d'inclusion pour les enfants déficients visuels mais aussi des outils de sensibilisation pour les usagers des bibliothèques publiques, surtout les plus jeunes. Ce double intérêt se ressent dans l'organisation du fonds dans les bibliothèques ucloises.

Les livres tactiles en bibliothèque publique

En Belgique, les livres tactiles sont encore considérés comme des ressources appartenant aux bibliothèques spécialisées. Or, comme nous venons de l'expliquer, ils sont accessibles à tous les enfants. À Bruxelles, deux bibliothèques possédaient déjà des fonds de livres tactiles : les bibliothèques d'Anderlecht et de Berchem-Sainte-Agathe. À Anderlecht, les livres tactiles ont été ajoutés aux collections dans le cadre de la création du fonds *De*

bouche à oreilles en 2003 qui visait à intégrer les enfants déficients visuels et à penser la bibliothèque comme « un lieu de culture, d'enseignement ou encore de rencontres de tous les publics et cela, sans exclusion des publics minoritaires, défavorisés ou empêchés par un handicap » (Van Dael, 2003, p. 11). Ce fonds n'est plus développé aujourd'hui. À Berchem, les exemplaires ne peuvent être empruntés que par les usagers déficients visuels.

Plusieurs raisons sont utilisées pour justifier le fait que ces livres ne soient pas proposés en prêt pour le grand public : nous avons déjà abordé leur coût, qui n'est pas pour nous un argument pouvant justifier que les bibliothèques ne les achètent pas, mais ils sont aussi plus fragiles que les albums traditionnels.

C'est suite à ce constat que *Les Doigts qui Rêvent* ont mené l'année passée une enquête auprès des bibliothèques et médiathèques françaises, dans lesquelles l'acquisition de ces livres est beaucoup plus répandue qu'en Belgique. En interrogeant les bibliothécaires au sujet de la détérioration de leurs ouvrages, la maison d'édition a pu adapter ses méthodes de fabrication et de production pour que les livres tactiles conviennent à l'usage qui en est fait en bibliothèque. Même s'ils étaient déjà conçus pour résister à la manipulation par les enfants, les couvertures sont aujourd'hui renforcées et les éléments détachables sont attachés aux pages. Le braille est aussi réalisé par sérigraphie, ce qui lui permet de résister aux nombreuses lectures successives par les usagers. Il est aussi possible de s'adresser aux maisons d'édition pour d'éventuelles réparations.

Comment organiser un fonds de livres tactiles ?

Les livres tactiles, même s'ils conviennent à toutes les petites lectrices et lecteurs, sont indispensables pour certains d'entre eux. Dès lors, comment concevoir et organiser ce fonds ? Après être allés chercher des retours d'expériences de la part de professionnels français⁴, plusieurs décisions ont été prises.

³ Le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées prévoit que des exceptions au droit d'auteur en faveur du public visé soient prévues dans la législation des états signataires.

Tout d'abord, chaque titre a été acheté en deux exemplaires. Malgré le coût des albums, cela nous permet de placer un titre dans les rayons des bibliothèques, disponible pour toutes et tous et de garder l'autre de côté, uniquement réservé aux usagers déficients visuels, qu'il s'agisse d'enfants malvoyants ou aveugles, de grands-parents désireux de partager un moment de lecture avec des membres de leur famille, etc. Ces exemplaires mis de côté sont pour l'instant prêtés uniquement sur base de la relation de confiance que nous avons avec nos usagers. À l'avenir, une demande de reconnaissance sera faite auprès des institutions référentes pour permettre des conditions de prêt plus encadrées. Ces titres servent aussi pour les animations que nous organisons.

Ensuite, les fonds seront placés à un endroit proche du comptoir de prêt. Cela permettra aux bibliothécaires d'assurer la médiation que nécessitent ces ressources encore peu présentes en bibliothèque publique. Vu les conditions actuelles, à savoir la mise en place d'un parcours dans les bibliothèques pour respecter les mesures sanitaires, les albums tactiles n'ont pas encore trouvé leur place définitive au sein des collections.

Ces livres visant entre autres des usagers malvoyants et aveugles, ils nécessitent aussi la mise en place d'une signalétique particulière. Si une version sonore est encore difficile à faire entendre auprès des équipes, d'autres méthodes peuvent être utilisées. Il est par exemple envisageable de développer une signalétique en braille (même si le braille ne peut pas être agrandi puisqu'il est lu via la pulpe des doigts). À cette fin, l'acquisition d'une embosseuse braille est indispensable. Elle servira également à retranscrire les informations pratiques qui doivent être accessibles : règlement, horaires, etc. Des bandes podotactiles peuvent aussi guider les usagers jusqu'à l'emplacement du fonds dans la bibliothèque. Des réflexions avec les services communaux compétents sont en cours concernant l'accessibilité globale des bâtiments.

Comme pour tout projet ou nouveau service mis en place dans une bibliothèque, le fonds d'albums tactiles uclois fera l'objet d'une évaluation. Il est important de souligner qu'elle ne se basera pas sur des critères quantitatifs. En effet, le fait que ces

livres ne soient pas empruntés par un grand nombre d'usagers ne justifierait en rien le fait qu'ils ne soient pas utiles. Si on considère que pour certains, ces livres sont les seuls qui sont accessibles au sein des collections des bibliothèques, ils deviennent de ce fait indispensables.

Même s'il est courant de mesurer l'impact d'un nouveau service grâce à certains critères chiffrés que nous espérons les plus conséquents possible, comme le nombre de prêts ou de nouvelles inscriptions induit, ces données sont peu pertinentes dans le cas de la mise en place d'un service visant l'inclusion de personnes en situation de handicap. Il est même déconseillé de se baser sur ces critères (Renaudin et al., 2015). Nous leur préférons des critères qualitatifs, et nous impliquerons le public et nos partenaires dans l'évaluation.

Des ressources accessibles ne servent à rien dans une bibliothèque qui ne l'est pas

Ce nouveau fonds de livres tactiles n'assure pas à lui seul l'accessibilité des bibliothèques francophones ucloises aux personnes déficientes visuelles. De nombreuses améliorations doivent être faites concernant l'existant, comme les bâtiments ou la formation du personnel. Pour cela, nous travaillons avec des associations comme Eqla et sa bibliothèque, notre partenaire principal, mais nous faisons aussi appel à des acteurs de terrain directement situés sur le territoire de la commune.

Les services en cours de développement sont d'ores et déjà pensés pour être inclusifs. Par exemple, l'EPN prévu dans le nouveau plan de développement proposera des postes informatiques adaptés : en plus de la plage braille déjà fournie par le Conseil Consultatif Communal de la Personne en Situation de Handicap (CCCPSH) il y a plusieurs années, les ordinateurs seront équipés d'un logiciel de lecture d'écran et les claviers adaptés pour les usagers malvoyants.

Si les demandes concernaient en priorité les personnes déficientes visuelles, il nous semblait évident que notre réflexion sur l'inclusion dans nos pratiques professionnelles devait être pensée de façon globale. C'est donc un changement de fond qui est opéré depuis maintenant un an dans le ré-

⁴ Van Wayenberge, S. et Leclercq, W. (2020). Livre tactile en bibliothèque : Dijon, Chambéry, Uccle. *Lectures.Cultures*, 16, 85-87.

seau des bibliothèques d'Uccle. L'accessibilité des bibliothèques, aussi bien des bâtiments, des ressources que des services est devenue une priorité. Elle est d'ailleurs inscrite comme telle dans notre plan de développement. Dorénavant, le principe d'inclusion qui veut que « ce qui est facilitant pour les uns est bénéfique pour les autres » (Gardou, 2018, p. 18) est d'application dans nos réflexions quotidiennes.

En tant que bibliothèques publiques, il nous est demandé d'être ouverts à toutes et tous, et de favoriser « le développement, sous toutes formes possibles, de rencontres, d'échanges visant l'intégration des pratiques individuelles de lecture dans

des pratiques collectives qui permettent [...] la participation à la vie culturelle » (Fédération Wallonie-Bruxelles, 2009). Le livre tactile est un média extraordinaire pour répondre à cette mission.

Le projet rencontre un grand succès même s'il n'en est qu'à ses débuts. Les usagers et les enseignants sont satisfaits, les pouvoirs politiques et le CCCPSH soutiennent et saluent l'initiative et les collaborations avec l'Institut Royal pour Sourds et Aveugles et la HE2B Defré, qui forme de futurs éducateurs et éducatrices spécialisés et propose une spécialisation en orthopédagogie s'organisent.

SOURCES

- Boissel, S. (s. d.). *Braille abrégé*. Enfant aveugle. Consulté le 8 octobre 2020, à l'adresse [http://www.enfant-aveugle.com/spip.php?article275#:~:text=Le%20braille%20abr%C3%A9g%C3%A9%20est%20un,morph%C3%A8me%20\(groupement%20de%20lettres\)](http://www.enfant-aveugle.com/spip.php?article275#:~:text=Le%20braille%20abr%C3%A9g%C3%A9%20est%20un,morph%C3%A8me%20(groupement%20de%20lettres))
- Exertier, C. (2004). *Lire autrement : lectures pour jeunes déficients visuels*. Paris, France : BPI/Centre Georges Pompidou.
- Fédération Wallonie-Bruxelles. (2009, avril 30). *Décret relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques*. Consulté à l'adresse http://www.bibliotheques.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=8d7eb-ca8555c6540701b4b00d68ec94053ff451e&file=fileadmin/sites/bibli/upload/bibli_super_editor/bibli_editor/documents/PDF/DECRET_-_30.04.2009_01.pdf
- Gardou, C. (2018). *La société inclusive, parlons-en ! : il n'y a pas de vie minuscule* (2e éd.). Toulouse, France : Érès.
- Les Doigts Qui Rêvent. (2020). *Les Doigts Qui Rêvent en bibliothèque*. Consulté à l'adresse https://ldqr.org/wpcontent/uploads/2020/03/200228_LDQR_enqueteBibliotheques.pdf
- Organisation mondiale de la Propriété Intellectuelle. (s. d.). *Résumé du Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (2013)*. OMPI : Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle. Consulté le 1 mai 2020, à l'adresse https://www.wipo.int/treaties/fr/ip/marrakesh/summary_marrakesh.html
- Renaudin, C., Henard, C. et Andissac, M.-N. (2015). Favoriser des pratiques professionnelles inclusives : la démarche de la bibliothèque de Toulouse. *Bibliothèque(s)*, 80 (Bibliothèques et inclusion), 13-17. Consulté à l'adresse <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/67095-80-bibliotheques-et-inclusion.pdf>
- Valente, D. (2014). *Les livres multi-sensoriels : des livres pour tous les enfants*. Le Français Aujourd'hui. Consulté à l'adresse <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal01890658>
- Van Dael, C. (2003). « *De Bouche à Oreilles* » : création et promotion d'une collection destinée à l'intégration d'enfants déficients visuels dans la bibliothèque publique du Centre Culturel d'Anderlecht [Travail de fin d'études, IESSID].
- Van Wayenberge, S. (2020). *Comment accueillir les enfants déficients visuels en bibliothèque publique ? : la création d'un fonds de livres tactiles* [Travail de fin d'études, Institut J.-P. Lallemand].
- Van Wayenberge, S. et Leclercq, W. (2020). *Livre tactile en bibliothèque : Dijon, Chambéry, Uccle. Lectures.Cultures*, 16, 85-87.